

POINTS PRESIDENCE

Comité Directeur FFBB

Vendredi 26 février 2021

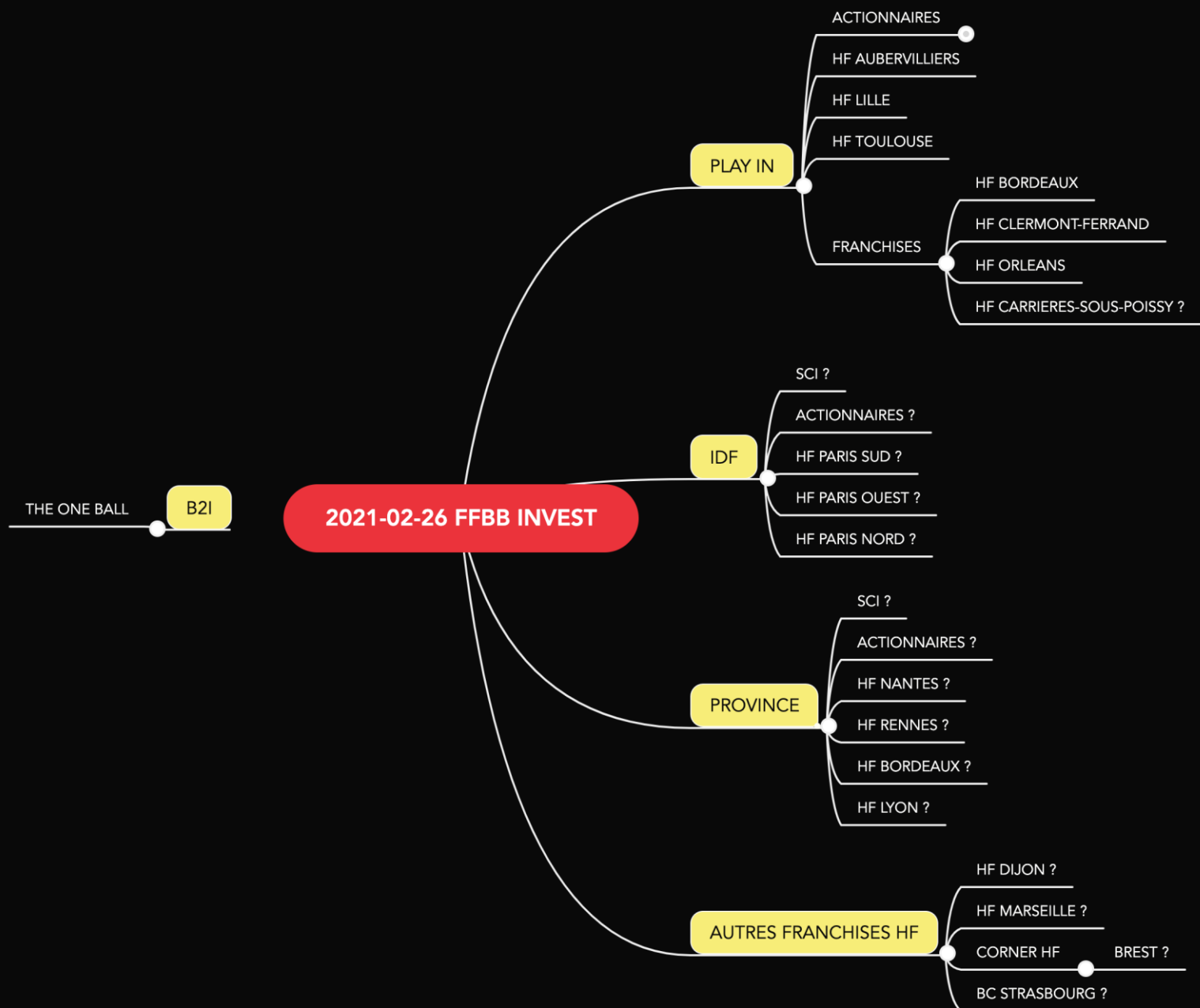


1. Plateformes de services

Point de situation

The background is a solid red color. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a sense of movement and depth. These lines are abstract and do not form any specific shapes or text.

PLATEFORMES DE SERVICE



2. POINT A L'INTERNATIONAL

The image features a solid blue background. On the right side, there are two thick white lines that intersect. One line is a straight diagonal line extending from the top right towards the bottom left. The other line is a curved line that starts from the top right, curves downwards and to the left, and then continues as a straight line towards the bottom right. The text '2. POINT A L'INTERNATIONAL' is positioned on the left side of the image, in a bold, white, sans-serif font.

**3. POINT AU
NATIONAL :
PJL - PPL**

PJL Respect des principes républicains (mars 2021)

L'**article 25** remplace le régime de tutelle sur l'ensemble des fédérations sportives reconnues par l'État par un régime de contrôle. S'agissant des associations et fédérations sportives agréées, il introduit le respect des principes républicains, par la souscription d'un contrat d'engagement républicain, dans le socle législatif. Afin de permettre le contrôle régulier de cette obligation, il fixe une durée d'agrément pour les fédérations sportives et prévoit que le non-respect du contrat d'engagement républicain entraîne le retrait de l'agrément. Enfin, pour les fédérations délégataires, cet article crée les conditions permettant de favoriser l'exercice du contrôle de l'action fédérale en instaurant la conclusion d'un contrat de délégation. Il ajoute aux obligations des fédérations délégataires la définition d'une stratégie nationale visant à promouvoir les principes du contrat d'engagement républicain.

PPL Sport (mars 2021)


Titre 1 : Pratique pour le plus grand nombre :

- L'article 1er propose d'intégrer le sport dans les missions des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS).
- L'article 2 vise à faciliter l'accès aux équipements sportifs scolaires actuels et futurs aux utilisateurs extérieurs.
- L'article 3 vise à proposer aux collectivités territoriales volontaires d'élaborer des plans sportifs locaux, plans qui nourriront les diagnostics territoriaux. L'article 4 complète les missions de la conférence régionale du sport en ajoutant le sport santé et les savoirs sportifs fondamentaux.

Titre 2 : Renouvellement du cadre de la gouvernance des Fédérations :

- L'article 5 met en place la parité intégrale au sein des instances nationales et déconcentrées des fédérations.
- L'article 6 modifie les modalités d'élection de la présidente ou du président ainsi que de son conseil d'administration par les clubs qui la composent.
- L'article 7 limite au nombre de trois les mandats de présidence d'une fédération et de leurs organes déconcentrés.
- L'article 8 garantit l'honorabilité des acteurs du sport.

Titre 3 : Modèle économique sportif :

- L'article 9 inscrit dans la loi la plateforme de lutte contre la manipulation des compétitions sportives.
 - L'article 10 renforce les dispositions visant à lutter contre le streaming illégal.
 - L'article 11 ouvre les sociétés sportives au modèle de l'économie sociale et solidaire.
 - L'article 12 sécurise budgétairement le dispositif, en prévoyant de gager les charges induites sur les droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.
- 


4. Situation Covid

Sportif et économique




VOLET SPORTIF

Décisions du Bureau Fédéral 12 février 2021 :

- Organiser, si possible, une reprise du jeu, en tenant compte des souhaits des clubs de participer et des délais de préparation, sous différentes formes de compétitions dont la fédération, ses ligues régionales et comités départementaux proposeront les détails ultérieurement **> BF 19 mars 2021 ;**
 - Assurer la continuité territoriale des différents championnats, conformément aux nouvelles dispositions règlementaires votées le 11 décembre 2020 ;
 - Décaler la finale nationale du Challenge Benjamins ;
- 

VOLET ECONOMIQUE

Décisions du Bureau Fédéral 12 février 2021 :

- Mobiliser, sur ses fonds propres, en complément du premier fonds Retour au Jeu de 2 millions €, un nouveau soutien aux clubs, d'un montant de 2,6 millions € qui permettra de restituer aux clubs, même en cas de reprise du jeu :
 - La part correspondant à l'extension fédérale de licence ;
 - Les droits d'engagement de championnats de France (NF3, NF2, NF1, NM3, NM2, U15 & U18 Elite) pour la saison 2020-21 ;
 - Les autorisations secondaires et forfaits fédéraux liés aux rencontres annulées.
 - Mobiliser chaque ligue régionale et comité départemental pour compléter, d'ici fin mars, ce soutien aux clubs par des dispositifs correspondant à la réalité de chaque territoire, afin d'être au plus proche des clubs, pour cette fin de saison ou pour mieux préparer la saison suivante **> BF 19 mars 2021 ;**
 - Préparer dès maintenant un plan de soutien à l'activité pour la saison prochaine, en tenant compte des mesures prévues par le gouvernement dont le Pass'Sport et le projet de défiscalisation de licences.
- 



**7. FFBB 2024 +
PLAN INNOVATION**



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL



3X3  FFBB

TEAM
FRANCE
BASKET



FFBB
CITOYEN

